



Tromperie et publicite mensongere- vente maison

Par **Shibani**, le **19/06/2013** à **14:41**

Bonjour,

Je vais essayer de formuler au plus court mes soucis du mament

En avril dernier je mets en vente ma maison sur un site d'annonces immobilieres! Je suis alors demarche par une agence a qui je signe un mandat non exclusif avec coupon detachable mais sans mention sur le coupon de l'adresse d'annulation.

Au moment meme de la signature du mandat se presentent a mon domicile des acquereurs potentiels avec lesquels j'avais RV

L'agence se precipite leur montre le mandat et leur fait signer des bons de visite.

Cela se passait le samedi 20 avril et les bons de visite sont dates pour le 1er du 21 avril 2012 le second a ete signe sous un faux nom en date du dimanche 21 avril 2013

Par la suite, je constate que l'agence a publie dans le site bien connu une annonce en precisant qu'elle detenait l'exclusivite, ce qui est manifestement faux, le mandat est un mandat simple

Je passe une nouvelle annonce et suis contacte par deux agences qui me confirment que le bien est surevalue (ce que la premiere agence ne m'a jamais dit)

Nous convenons d'un nouveau prix et je donne mandat

Quelle ne fut ma surprise le lendemain de constater que l'agence a qui j'avais donne premier mandat modifie le texte de son annonce: elle supprime le mantion "exclusivite" et affiche un prix similaire a celui des autres agences.

Une semaine apres elle me demande de lui confirmer le nouveau prix, ce que pour l'instant je me refuse de faire, partant du principe que l'agence fait de sa propre initiative elle avait tout simplement decide de baisser le montant de ses honoraires.

Que pensez vous de ces pratiques ? Que dois je faire?

Sachant qu'un des premiers visiteurs (celui du 21 avril 2012 alors que ma maison n'est en vente que depuis avril 2013) s'apprete a formuler une proposition

Merci de votre aide

J'esperais en vendant ma maison me rapprocher de mes enfants pour un repos merite